



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 13 septembre 2024 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Monsieur Serge COURTIOL était absent.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Un appel d'offres a été publié concernant la réfection d'une partie de la Voie Communale de Cinqualbre ainsi que celle d'une partie de la Voie Communale de Grandcamp (villages de Marcolès et du Cayrou), et pour la réhabilitation de la cour des Anciennes Ecoles côté ex-garderie. Trois entreprises ont répondu à cette consultation. Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise CROUTE pour un montant total de 94 954.50 € HT, comme étant l'offre la mieux disante.

ACHAT D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT POUR LE RELAIS DE LA FONTAINE

L'actuelle cellule de refroidissement pour la cuisine du Relais de la Fontaine, très ancienne, a fait l'objet de réparations fréquentes sans pour autant fonctionner correctement : décision est prise de procéder à son remplacement. Le devis de CMBH pour 2 170.00 € HT est approuvé.

ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le Conseil Municipal décide d'acheter des panneaux d'avertissement de chaussée déformée pour mettre sur la Voie Communale de Lestrade qui n'a pas pu être réhabilitée ainsi que deux panneaux de parking pour installer aux entrées de la nouvelle plateforme d'ordures ménagères : commande sera donc passée auprès de SIGNAUX GIROD pour 325.87 € HT.

DISPOSITIF FRANCE RURALITES REVITALISATION : EXONERATION FISCALES POUR LES NOUVELLES ENTREPRISES

Conformément aux nouvelles directives ministérielles qui placent notre commune dans le dispositif « France Ruralités Revitalisation », le Conseil Municipal décide d'instaurer une exonération temporaire de taxes foncières à toute nouvelle entreprise qui s'installerait sur Cros-de-Montvert à partir de 2025, selon les dispositions du Code Général des Impôts.

PRESENTATION DE DEVIS POUR LA REFECTION DES WC DE LA COUR DES ANCIENNES ECOLES

Les WC publics situés dans la cour des Anciennes Ecoles étant dans un état délabré certain, il est donc décidé de procéder à leur réhabilitation intérieure et extérieure. Accord est donné à l'unanimité pour la réalisation de ces dits travaux : le devis de l'entreprise de maçonnerie CECCHI ARTHUR est approuvé pour un montant de 3 474.28 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

* L'étude concernant le diagnostic du schéma d'assainissement collectif touche à sa fin. D'autre part, des investigations sur le réseau d'eau potable ont permis de mettre en exergue plusieurs fuites sur la conduite du Bourg : il serait opportun de procéder au remplacement de celle-ci très prochainement.

Ainsi, et afin de pouvoir bénéficier des aides de la Préfecture et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, il va être impératif d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement dès 2025, sans quoi il ne sera pas possible d'obtenir des subventions, indispensables au vu du montant colossal de travaux à entreprendre pour la réhabilitation obligatoire des réseaux humides et de la station d'épuration du Bourg.

*Un courrier a été adressé aux services techniques départementaux afin de les solliciter une nouvelle fois pour qu'ils intègrent prochainement dans leur programme de travaux la réfection de la RD 7, de plus en plus dégradée entre la sortie du Bourg côté cimetière et la limite avec St Cirques-La-Loutre.

* La question de la réfection des chemins de service est soulevée car certains sont très abîmés par le passage de véhicules motorisés et par les orages du printemps : renseignement sera pris auprès des services de la DDT car selon le Code Rural, ces dits chemins relèvent du domaine privé et leur entretien ne peut donc pas être assuré par la Collectivité.

* Le prestataire de logiciels AGEDI mettant fin à son rôle de délégué à la protection des données personnelles au 31 décembre 2024, il importera de consulter d'autres organismes pour assurer cette mission indispensable.

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Mme le Maire, Arlette GASQUET

